

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

4 SAISONS

SASU au capital de 1 000 euros,
immatriculée au RCS de GAP sous le numéro 979 621 539,
dont le siège social est situé 215 IMPASSE DES TAOURES, CLOT LA CHALP, 05350 MOLINES-EN-QUEYRAS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le premier septembre,
À quatorze heures.

Au siège social, 215 IMPASSE DES TAOURES, CLOT LA CHALP, 05350 MOLINES-EN-QUEYRAS.

Monsieur Pierre BEDOS demeurant [REDACTED]

Propriétaire de la totalité des 1000 actions d'un euro chacune émises par la société 4 SAISONS,

Associé unique et seul Président de ladite société,

La réunion est présidée par Monsieur Pierre BEDOS.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Pierre BEDOS, associé unique, a établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Ajout d'une enseigne
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Première décision

L'associé unique décide d'adopter comme nouvelle enseigne, à compter du 1^{er} septembre 2026 :

« SMILES SNOW »

Deuxième décision

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

De convention expresse valant convention sur la preuve, l'associé unique accepte de signer électroniquement les présentes, reconnaissant ainsi à chaque signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature des présentes.

Monsieur Pierre BEDOS

